

# ANNEXES 1 : Serre photovoltaïque 13560 SENAS

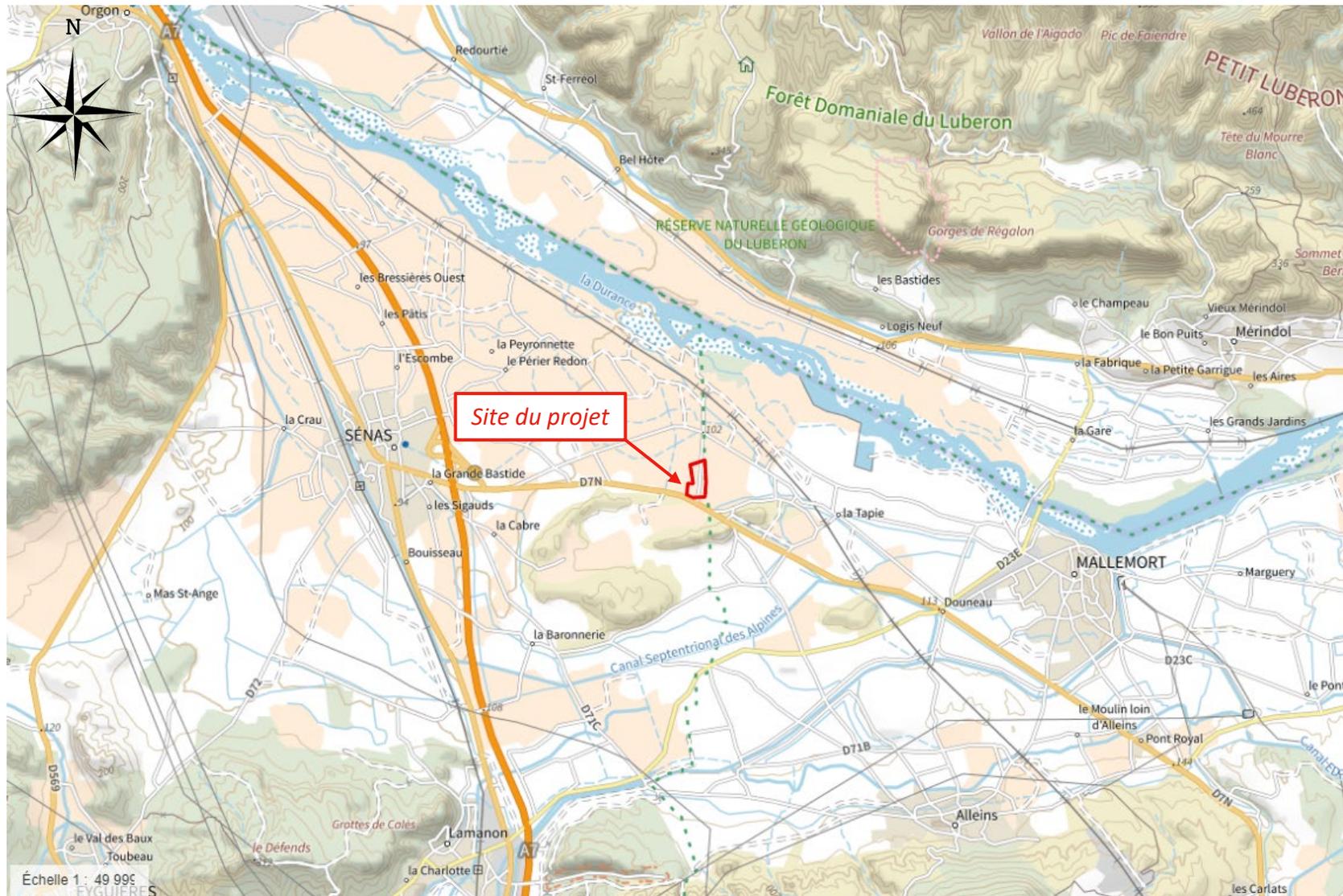


# ANNEXES 2 : Serre photovoltaïque

13560 SENAS

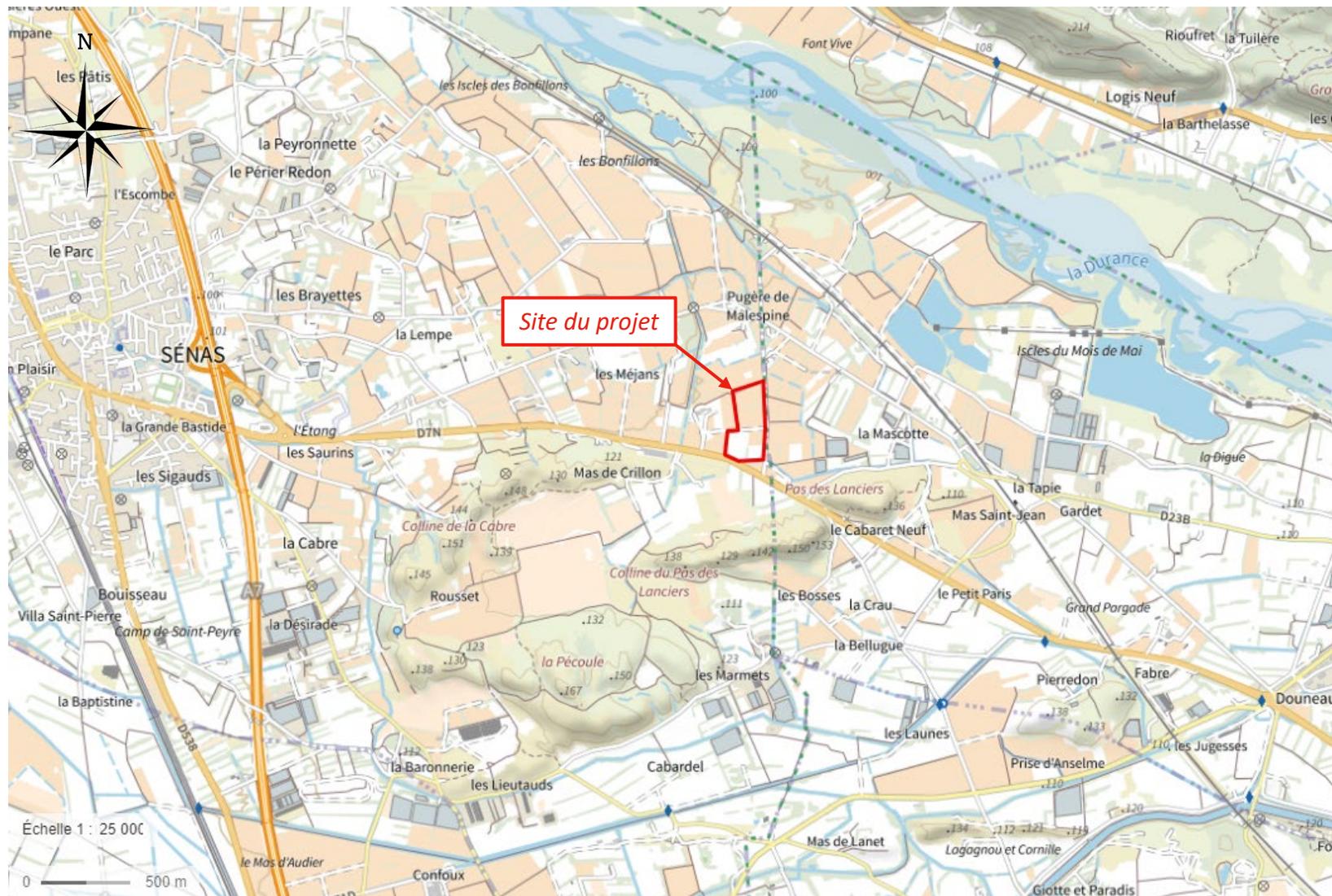


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



Localisation du projet sur carte IGN au 1/50 000

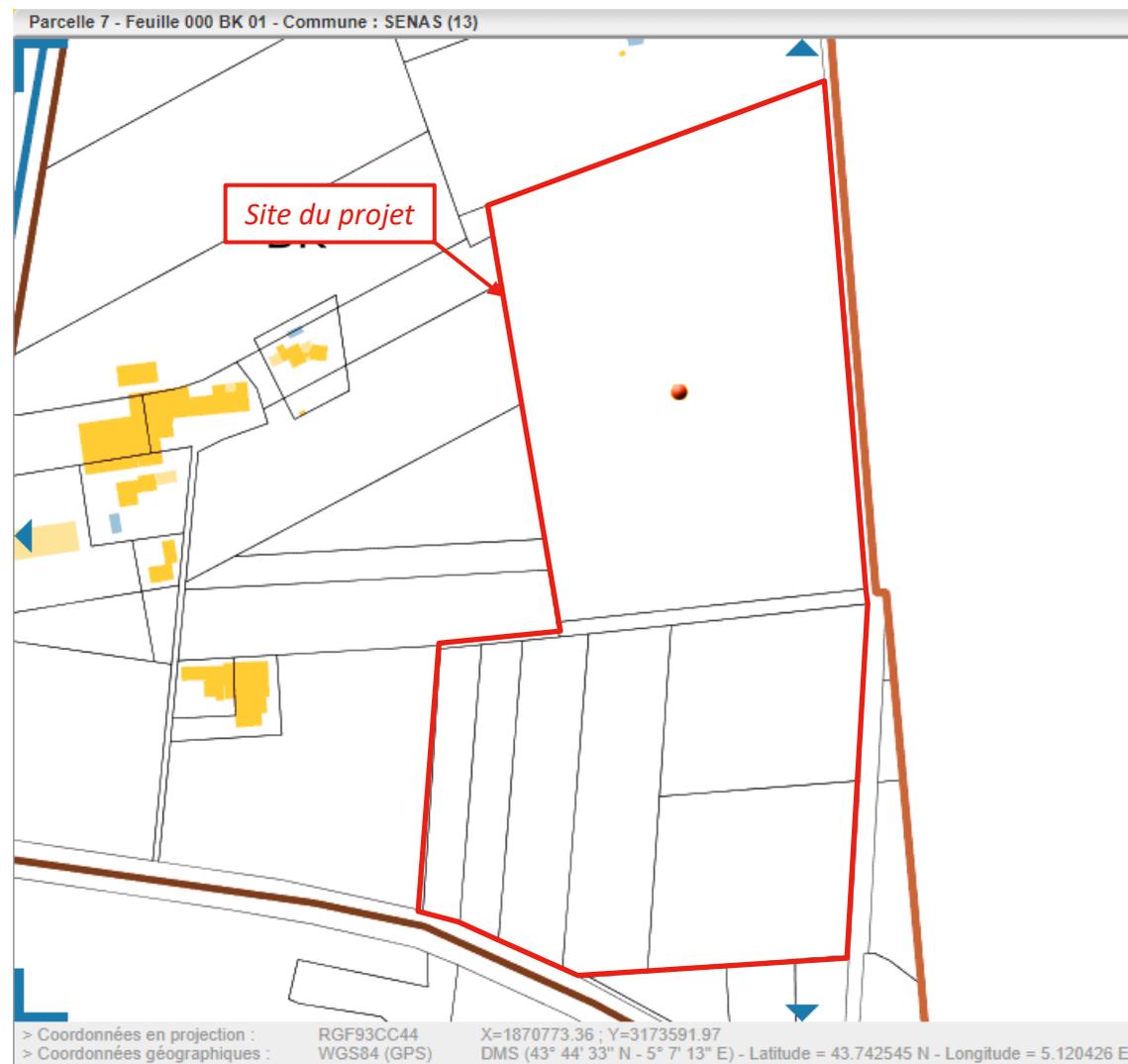
- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000

- Parcelles cadastrales concernées : Section BK n° 7 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 et 44

Références cadastrales
BK 7 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 et 44
Surface foncière
74 800 m <sup>2</sup>
Commune
13560 SENAS
Propriétaire
Monsieur FABRE



Zoom sur les parcelles concernées par le projet

- Parcelles cadastrales concernées : Section BK n° 7 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 et 44

Implantation de la serre agricole photovoltaïque sur les parcelles BK n° 7 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 et 44

Serre de 30 814 m<sup>2</sup> et d'une puissance de 3,25 MWc.

Cette serre sera dédiée à la production maraîchère.



Emprise du projet sur les parcelles concernées

# ANNEXES 3 : Serre photovoltaïque

13560 SENAS



- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/4 000

- Localisation des différents points de vue :

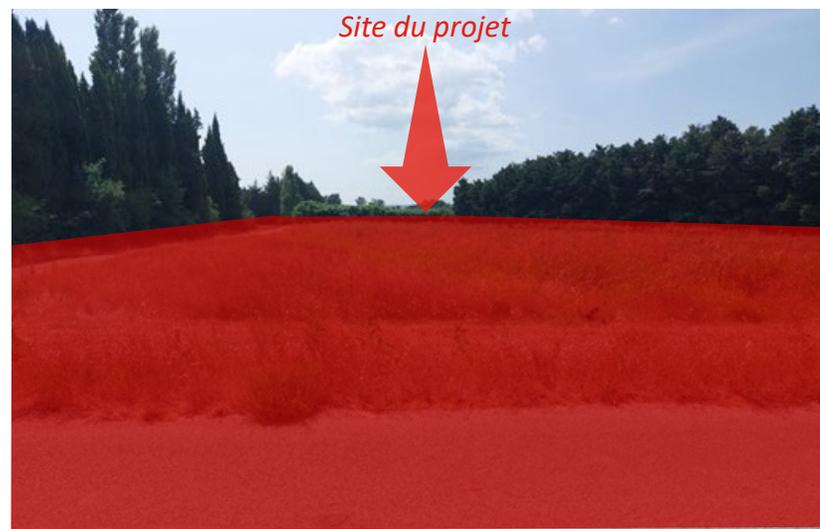


Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/25 000

- Point de vue n° 1 : Vue depuis le chemin de la Barque de Malespine au Nord-Est du projet



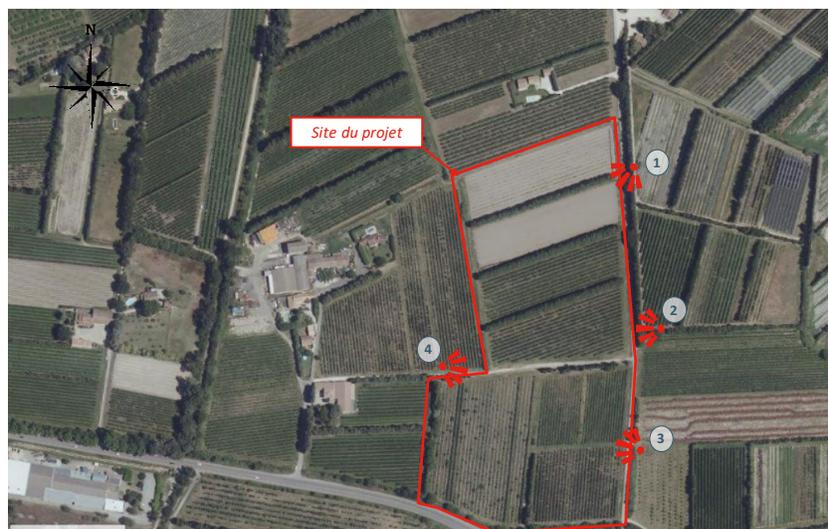
- Point de vue n°2 : Vue depuis le chemin de la Barque de Malespine à l'Est du projet



- Point de vue n°3 : Vue depuis le chemin de la Barque de Malespine Sud-Est du projet



- Point de vue n°4 : Vue depuis l'Est du projet



- Point de vue n°5 : Vue à proximité de N7 au Sud-Ouest du projet



- Point de vue n°6 : Vue depuis un point haut au Sud du projet



- Point de vue n°7 : Vue depuis la Vieille route de Mallemort au Nord-Ouest du projet



- Point de vue n°8 : Vue depuis le Chemin de Méjeans au Nord du projet



- Point de vue n°9 : Vue depuis le Chemin de Sénas à l'Est du projet



- Intégration paysagère :

### 1° - Contexte paysager :

La Basse Durance est une terre de contrastes, un havre de verdure entre les collines sèches et boisées. La mosaïque des champs irrigués compose un paysage ouvert de maraîchage et de vergers qui se ferme progressivement vers l'ouest en bocage à peupliers et à cyprès. Les pâtures, les vignes et les oliviers ourlent les piémonts des massifs riverains.

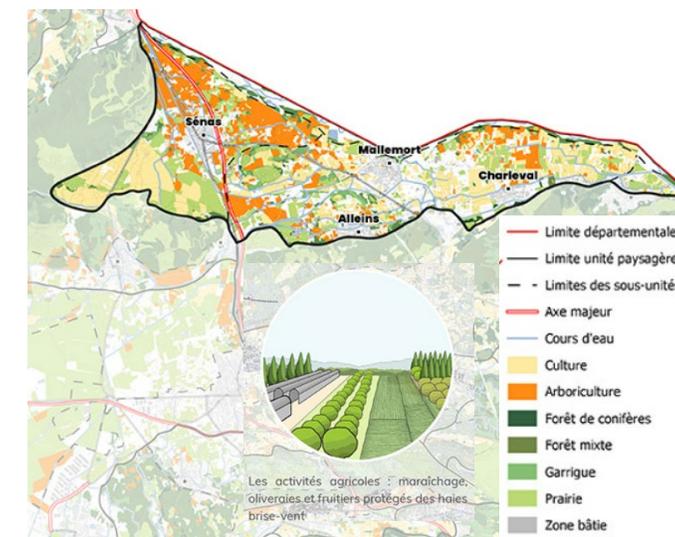
La campagne environnante est ponctuée de bastides et de châteaux. Bordés de peupliers ou de roseaux, les canaux d'irrigation sont les témoins d'une mise en valeur intensive des terrasses alluviales. Les linéaires des voies de communication, les pylônes, les lignes THT et les gravières perturbent l'image rurale de ce paysage.

### 2° - Perception visuelle :

Le site est enclavé entre la Nationale 7 au Sud et la voie ferrée et gravières de la Durance au Nord. De l'Est à l'Ouest, on distingue une multitude d'exploitations agricoles alternant entre parcelles cultivées et « haies brise-vent ». Le paysage agricole est prédominant à proximité du projet. Représenté par des vergers et champs à ciel ouvert ou sous serre, entrecoupés de chemins et de canaux d'irrigation.

### 3° - Intégration paysagère :

Le projet de serres agricoles photovoltaïques ne viendra pas dénaturer cet environnement agricole. La visibilité depuis les points de vue éloignés sera limitée en raison du relief plat de la vallée de la Durance. La visibilité depuis la proximité du projet sera nulle grâce aux nombreuses haies d'arbres de haut jet.



# ANNEXES 4 : Serre photovoltaïque

13560 SENAS



- Lieu d'implantation de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



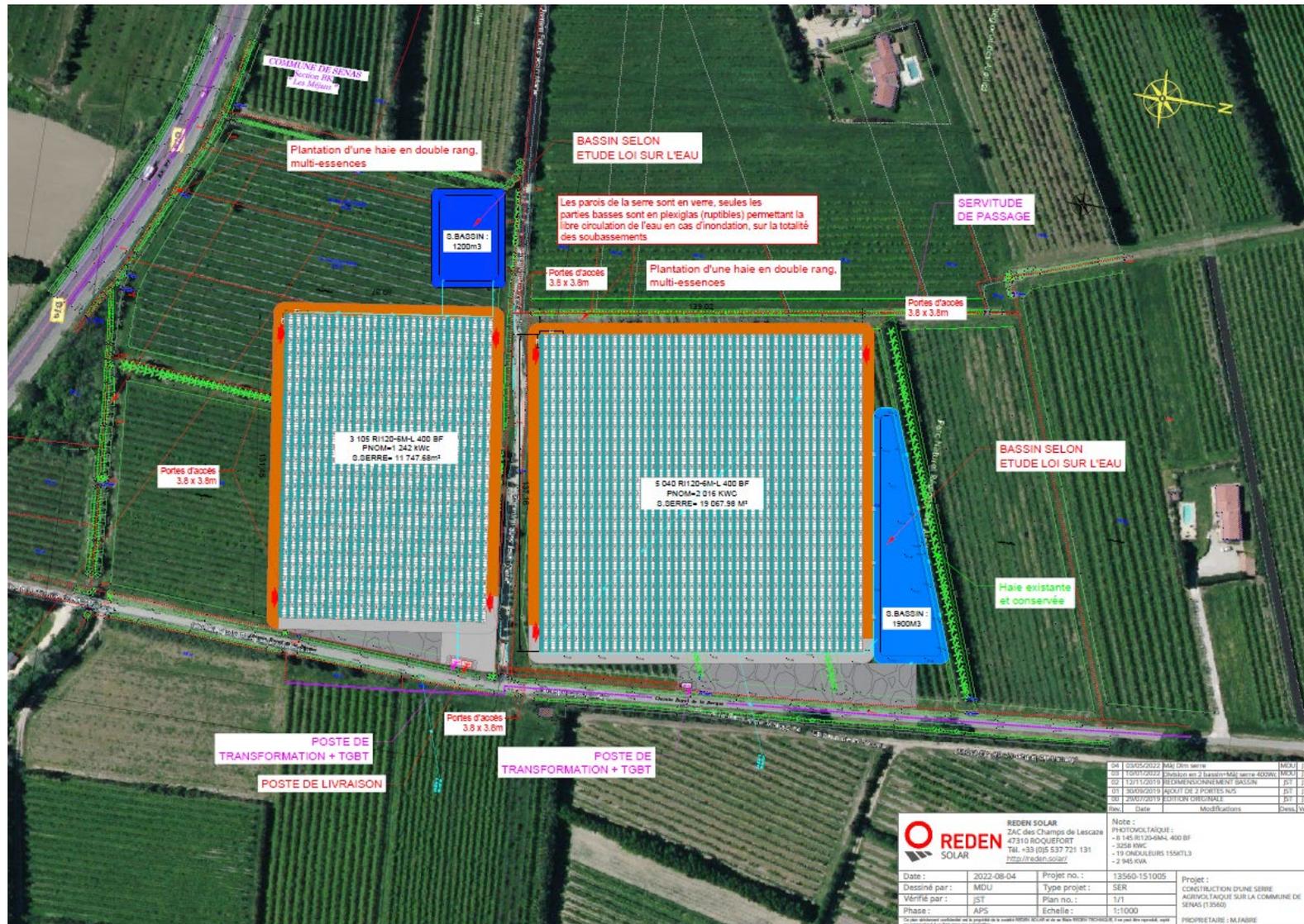
Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000



Plan d'emprise du projet

		REDEn SOLAR ZAC des Champs de Lescaze 47310 ROQUEFORT TEL : +33 (0)5 537 721 131 <a href="http://reden.solar">http://reden.solar</a>
Date :	2022-08-04	Projet no. :
Dessiné par :	MDU	Type projet :
Vérifié par :	JST	Plan no. :
Phase :	APS	Echelle :

- Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



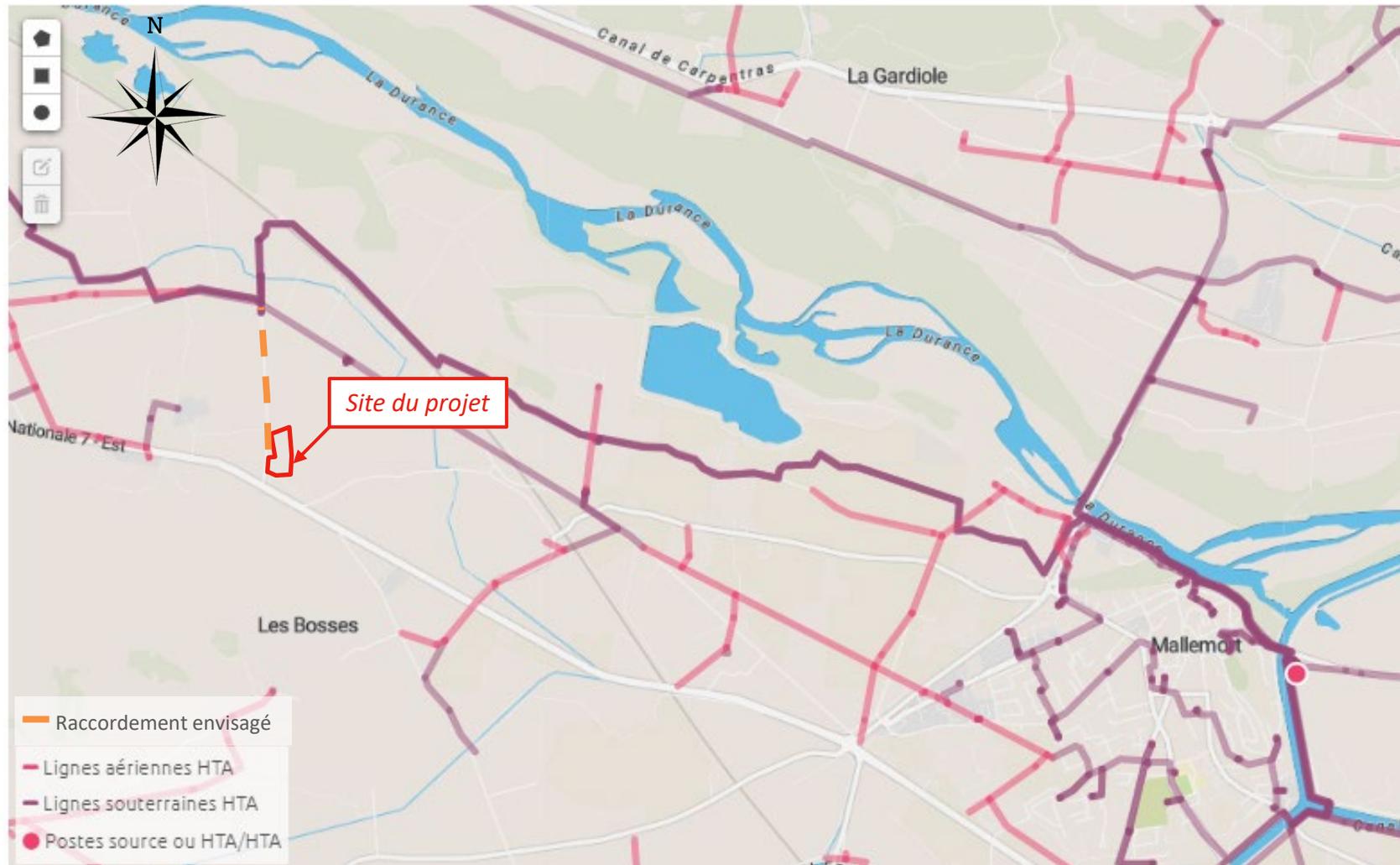
Implantation de la serre agricole photovoltaïque sur les parcelles BK n° 7 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 et 44

Serre de 30 814 m<sup>2</sup> et d'une puissance de 3,25 MWc.

Cette serre sera dédiée à la production maraîchère.

Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque

- Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit Sourrouille 09270 MAZERES



Le tracé du raccordement sera réalisé le long du chemin de la Barque pour rejoindre la ligne HTA Enedis la plus proche.

Tracé du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque

## ● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

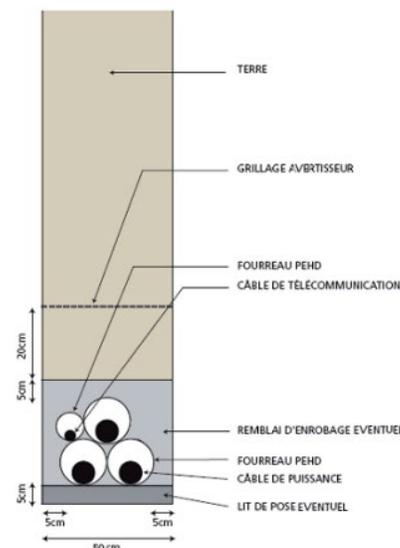
Conformément à la réglementation, le tracé et le chiffrage précis du raccordement au réseau électrique ne sont pas encore connus, en effet, celui-ci sera calculé par le gestionnaire du réseau par le biais d'une étude détaillée appelée Proposition Technique et Financière (PTF), qui ne peut être réalisée qu'après obtention du permis de construire, seul document officiel ouvrant la possibilité à une telle étude engageante de leur part.

Cependant, compte tenu de la puissance injectée limitée, le raccordement électrique sera vraisemblablement possible au point de connexion le plus proche, à savoir un raccordement sur armoire HTA ; évitant ainsi de devoir rejoindre en départ dédié le poste source le plus proche.

Dans tous les cas, le raccordement au réseau électrique public sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage (Enedis) qui sera chargé d'obtenir tous les droits et autorisations de passage en souterrain le long des infrastructures existantes selon les modalités de l'article 3 du décret 2011-1697 du 1er décembre 2011.

Les dimensions de la tranchée, et notamment la profondeur, seront calculées pour assurer la meilleure sécurité à l'égard de l'environnement en cas de défaut électrique, tout en s'affranchissant du problème de tassement du sol. Au niveau de l'emprise du poste, les lignes 20 kV seront généralement enterrées dans des tranchées de 0,5 m de large et d'environ 1m de profondeur à l'aide d'une trancheuse (ou autre engin adapté). Les câbles seront calés avec des remblais criblés, puis recouverts avec un grillage avertisseur avant d'être recouverts de remblais compactés (cf. schéma de principe ci-dessous).

Schéma de principe de pose des lignes souterraines et travaux par une trancheuse



L'emprise nécessaire pour la tranchée et la bande de chantier contiguë représente environ 5 m de large. Les câbles souterrains seront compris dans des tubes aciers posés au contact de la terre de la tranchée. Du fait de l'échauffement dû au passage du courant, les conducteurs électriques en souterrain nécessiteront un isolant spécifique synthétique (polyéthylène) dont l'épaisseur augmente avec la tension du courant transporté. Ces câbles présentent des variations au niveau de la composition de leurs écrans (aluminium), de leurs âmes (cuivre ou aluminium) et de leurs diamètres. Les câbles conducteurs sont accompagnés de deux autres types de câbles :

- Un câble de mise à la terre qui protège les personnes et les matériels contre les montées en potentiel (âme en cuivre) ;
- Un câble de télécommunication qui permet la télésurveillance et la téléconduite des équipements du réseau électrique (câble à fibre optique).

La tranchée sera ensuite rebouchée directement à l'aide des matériaux excavés.

## ● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

---

Evaluation des incidences et mesures environnementales liées au raccordement :

Le tracé du raccordement potentiel (mais non confirmé à ce jour par les gestionnaires de réseau) est présenté sur la Figure ci-dessus.

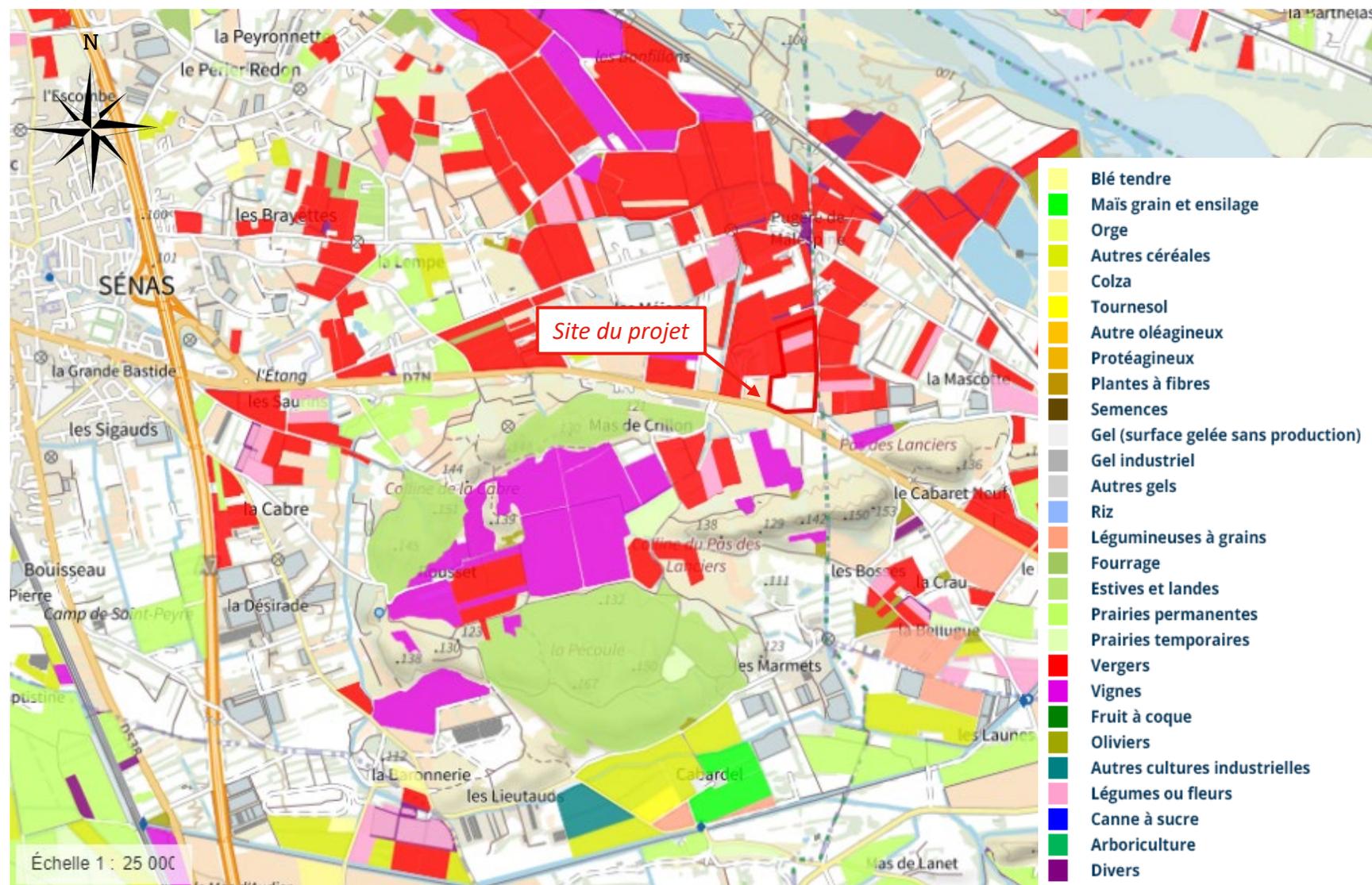
- D'un point de vue humain, le tracé potentiel du raccordement, sera réalisé sur la parcelle du projet.  
L'enjeu sur le milieu humain sera donc faible, seul un léger dérangement le temps des travaux pourra être constaté sur la voie (sur environ 0,5 jour).
- D'un point de vue écologique, le tracé du raccordement sera fait le long du chemin de la barque sur une distance d'environ 1 km.  
Il ne traversera aucune zone naturelle protégée, ni ZNIEFF, ni zone Natura 2000, ni aucune autre zone d'intérêt écologique majeur.  
L'enjeu sur le milieu naturel sera donc faible et la saison des travaux adaptée.
- D'un point de vue paysager, les câbles seront situés sous terre, il n'y aura donc aucun impact visuel vis-à-vis de patrimoine.

# ANNEXES 5 : Serre photovoltaïque

13560 SENAS

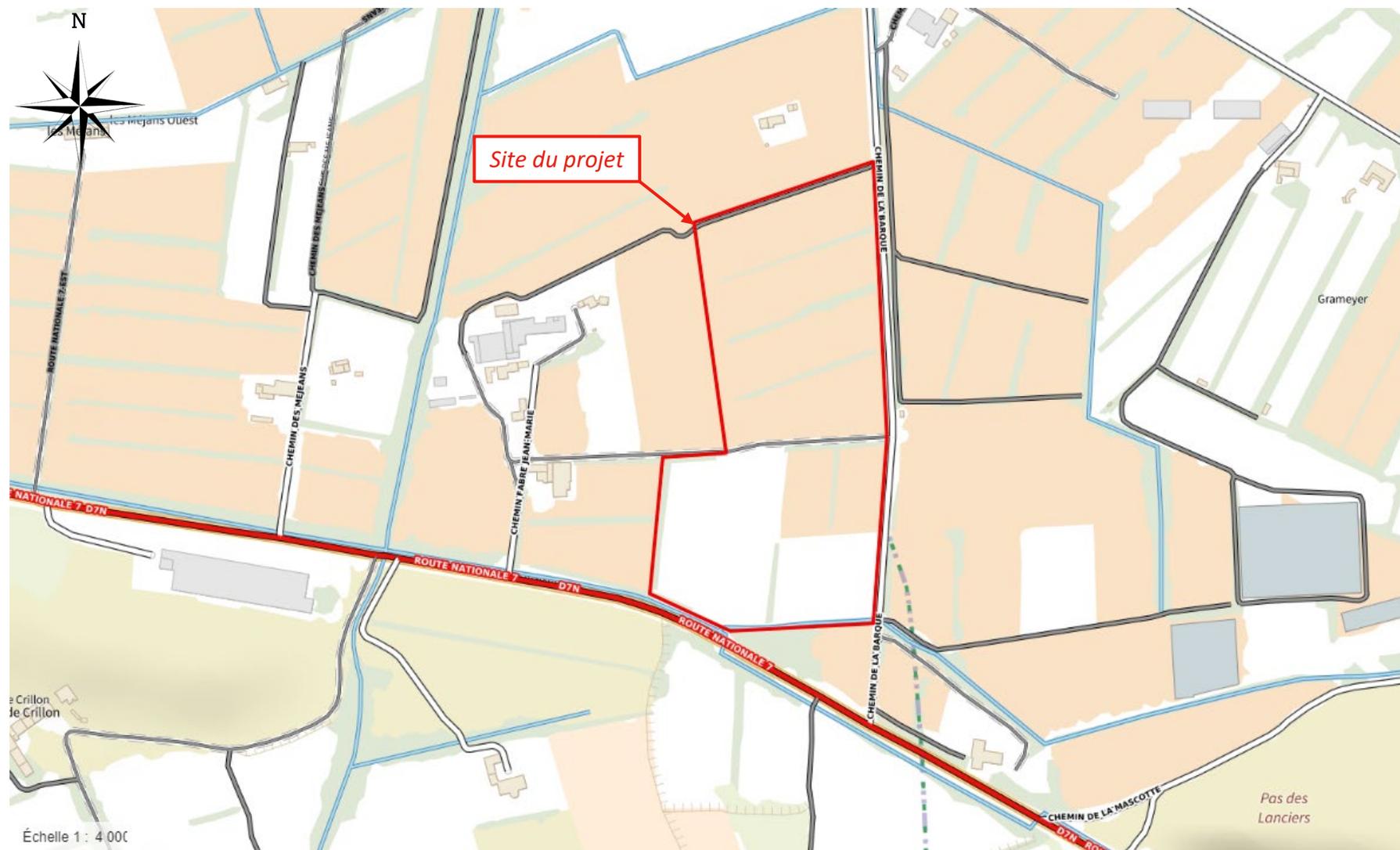


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



Registre Parcellaire Graphique des abords du projet au 1/25 000

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



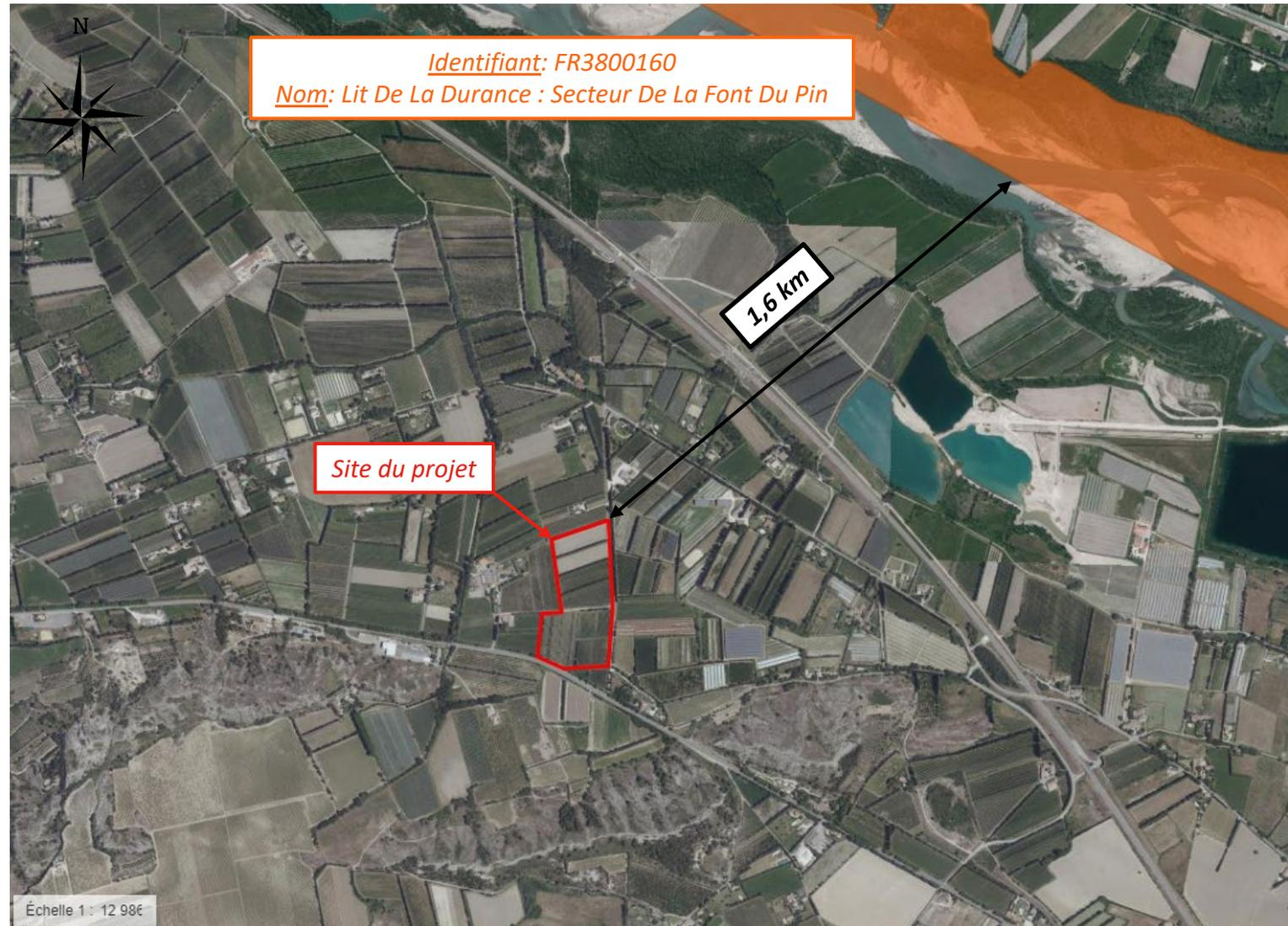
Photographie aérienne des abords du projet au 1/4 000

# ANNEXES 6 : Serre photovoltaïque

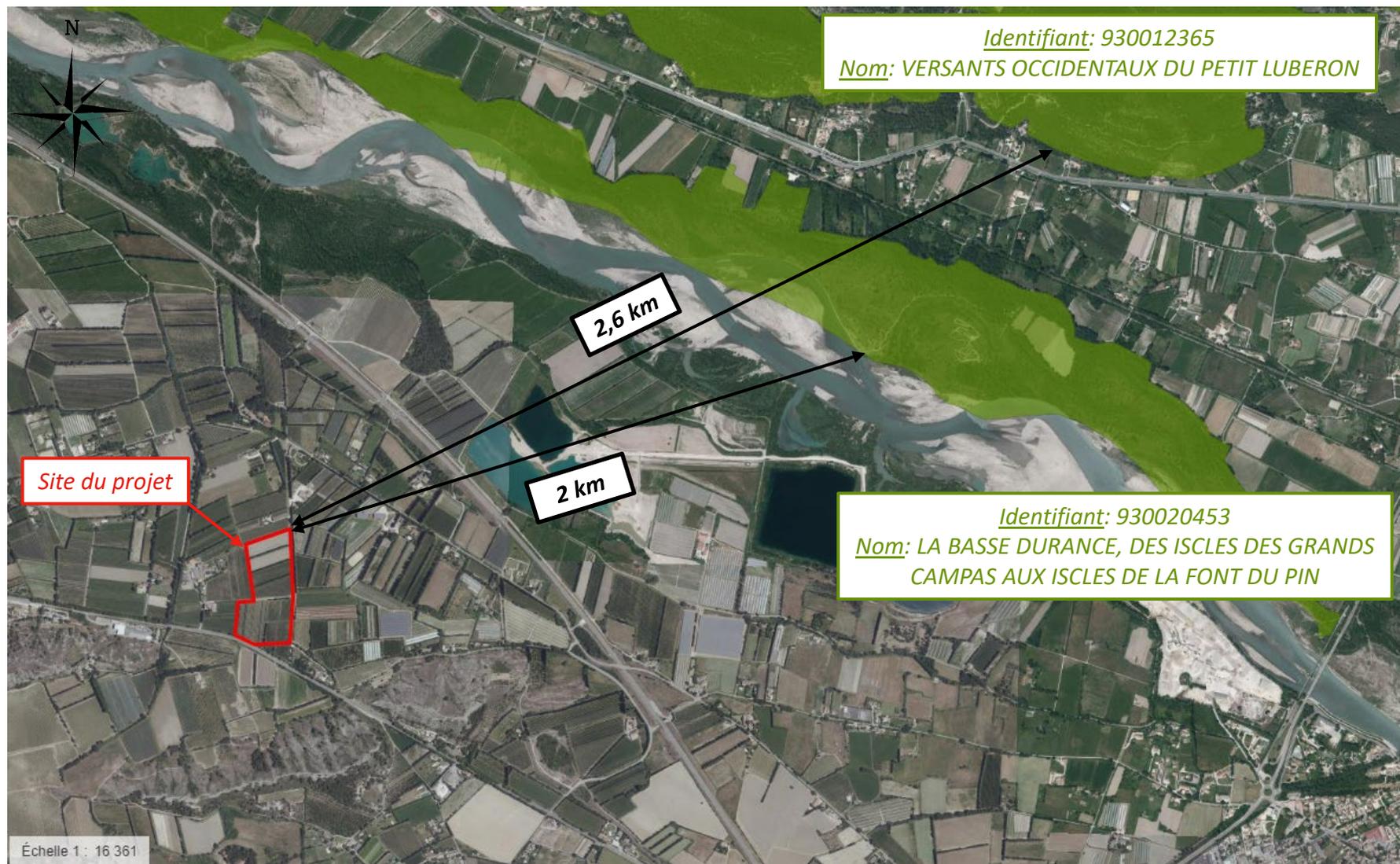
13560 SENAS



- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



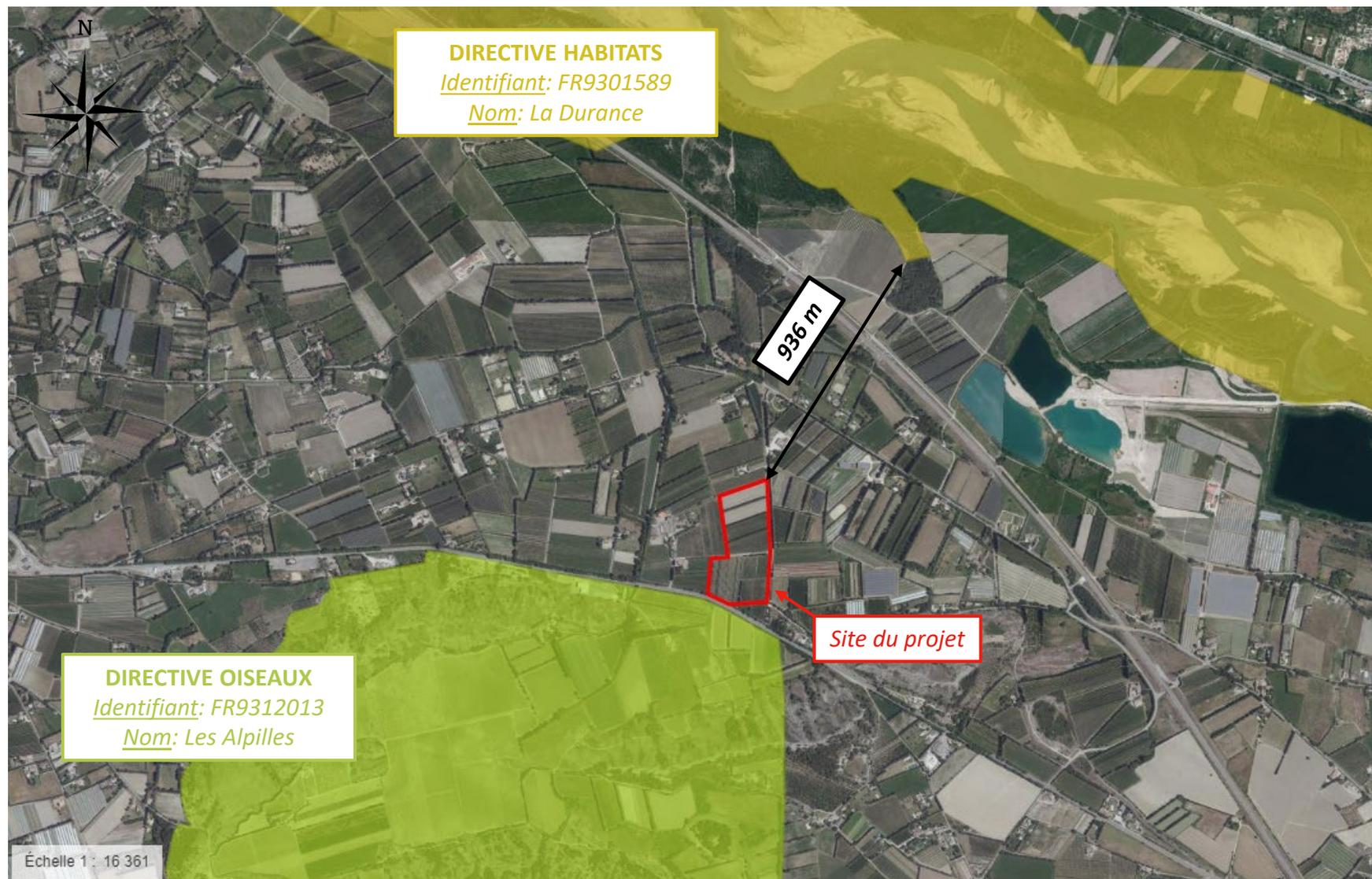
Localisation du Projet par rapport aux ZNIEFF de Type 1 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



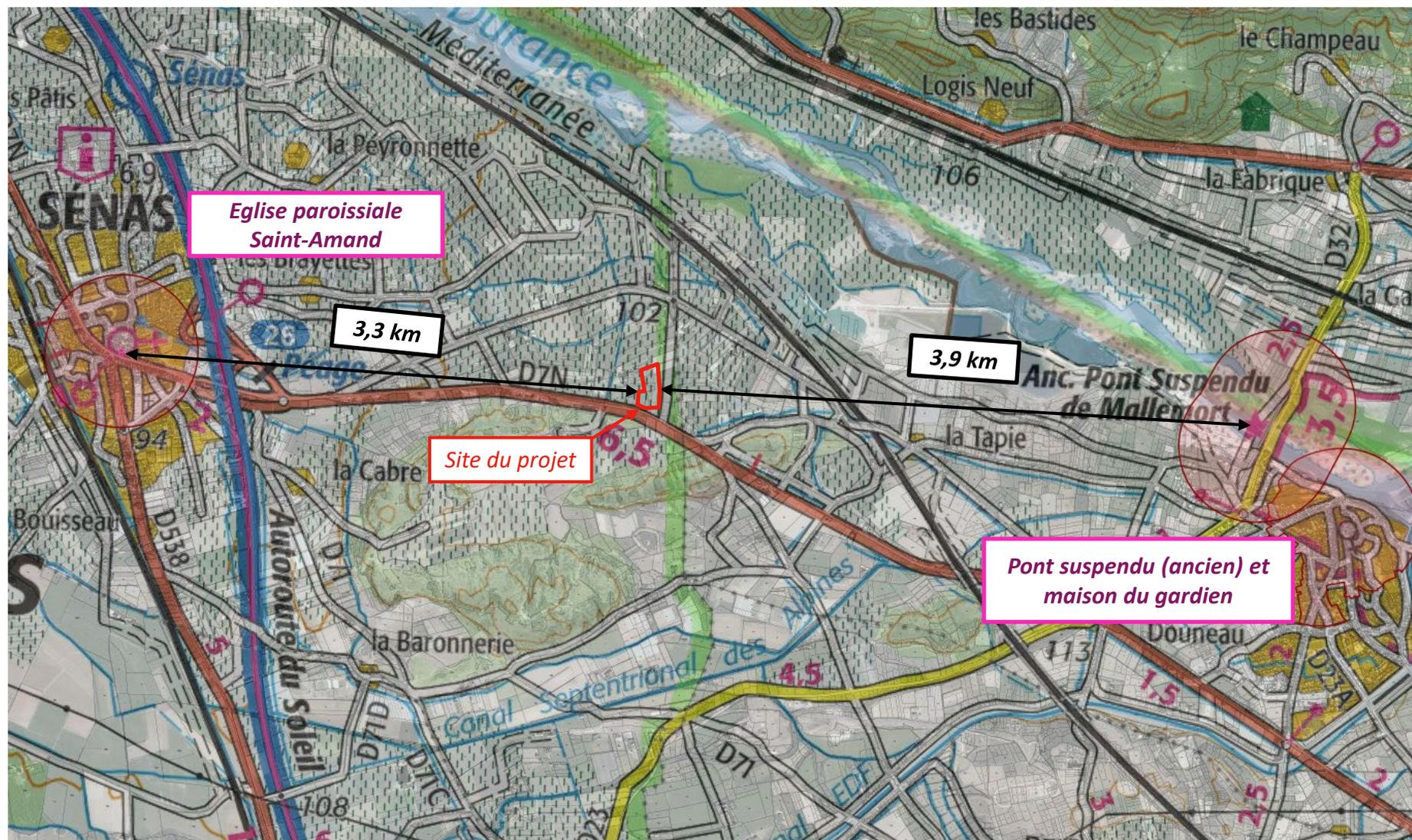
Localisation du Projet par rapport aux ZNIEFF de Type 2 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



Localisation du Projet par rapport aux Sites Natura 2000 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit les Méjans 13560 SENAS



# ANNEXES 7 : Serre photovoltaïque

13560 SENAS

